

VILLE DE RIBEAUVILLE
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Délégation de service Public : Mise en fourrière des véhicules

1/ Identification du délégant

Ville de Ribeauvillé – 2, place de l'Hôtel de Ville – 68 150 RIBEAUVILLE
Téléphone 03.89.73.20.00 – Courriel : mairie@ribeauville.fr
Représenté par M. le Maire, Jean-Louis CHRIST

2/ Objet du marché :

Délégation de service public aux fins de charger une société de l'organisation de la mise en fourrière des automobiles enlevées sur la voie publique du territoire de la commune de Ribeauvillé – 24h/24h et 7 jours/7 sur 365 jours par an.

3/ Procédure :

Procédure simplifiée de contrat de concession en référence aux articles L. 1411 -1 à L.1411-19 du CGCT – Ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 + décret n°2018-1075 du 03/12/2018 de la commande publique.

4/ Durée du contrat :

La durée de délégation de service est de 5 ans.

5/ Critères d'attribution :

Offre jugée selon les critères énoncés ci-dessous et tel que détaillé dans le règlement de consultation :
60%, délais et moyens d'interventions
40%, tarifs

6/ Conditions de participation :

Se référer au Règlement de Consultation sur le site : www.e-marchespublics.com

7/ Conditions de remise des offres :

Date limite de remise des offres et des candidatures : **29/02/2024** au plus tard.
Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours.

8/ Lieu de retrait du cahier des charges :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : www.e-marchespublics.com

9/ Adresse de remise des offres :

Par pli recommandé avec accusé de réception à M. le Maire à l'adresse suivante :

Mairie de Ribeauvillé – 2, place de l'Hôtel de Ville
68 150 RIBEAUVILLE

10/ Date d'envoi à la publication : 30/01/2024